



**Termes de référence de l'Atelier de renforcement de capacités des magistrats, des officiers de police judiciaires, des avocats et des médecins légistes au niveau des frontières terrestres sur les instruments internationaux de prévention de la torture et le mandat de l'ONLPL**

**Hôtel So Suite, Saly du 12 au 13 août 2024**



## I. Contexte et justification

Au Sénégal, le taux d'occupation des établissements pénitentiaires constitue une préoccupation pour les Organisations de la Société Civile. Selon les données dont elles disposent, la population carcérale était de 12 910 détenus au 31 décembre 2023 pour les 37 prisons que compte le pays. Pour rappel, ces établissements ne disposent que d'un plafond budgétaire de 10905, soit un gap de 2005 places représentant 15,53 % à combler. Parmi les 12910 prisonniers, 5450 sont des condamnés, soit 42,21 % et 7470 sont en détention provisoire, soit 57,86 %.<sup>1</sup>

A la fin de l'année de l'année 2023, 11.929 infractions ont été constatées par la police nationale et 7.781 personnes déferées devant le parquet dont 314 étrangers pour diverses infractions.<sup>2</sup> Ces chiffres montrent le potentiel de personnes susceptibles d'être exposées à des violations de leurs droits notamment au droit ne pas faire l'objet de traitements inhumains ou dégradants dans les lieux de privation de liberté.

Dans le cadre de sa mission de protection des droits humains, la Rencontre Africaine pour la Défense des Droits Humains (RADDHO) a acquis une expertise avérée dans la prévention et la prohibition de la torture dans les lieux de privation de liberté. Depuis sa création en 1991, elle fait un monitoring régulier des lieux de détention y compris pendant la crise sanitaire du COVID-19 et a pu constater plusieurs allégations d'actes de torture et de mauvais traitements à l'endroit des détenus dans les maisons d'arrêts et les commissariats y compris dans les zones frontalières.

De manière générale certains lieux de privation de liberté au Sénégal restent encore très peu visités par les organes de contrôle. C'est d'ailleurs, à cet effet, que le Sous – Comité de Prévention de la Torture (SPT) a recommandé à l'Observateur national des lieux de privation de liberté du Sénégal (ONLP) du Sénégal lors de sa dernière visite d'élargir son interprétation de l'article 4 du Protocole pour faire des visites dans des lieux sous contrôle de l'armée ou des chefs religieux où de nombreuses personnes sont privées de liberté y compris des femmes, et des migrants.

En effet, le Sénégal est un pays de destination et de transit pour les migrants et les demandeurs d'asile, pour les îles Canaries espagnoles ou les zones d'orpaillage<sup>3</sup>. Les OSC y compris la RADDHO ont documenté des cas de mauvais traitement contre des travailleurs migrants à Dakar et dans les zones frontalières. Les violations rapportées sont notamment : la détention arbitraire, les rafles, les conditions de détention inhumaines, les insultes raciales, les abus sexuels, la torture et autres traitements inhumains ou dégradants.

Le SPT a constaté lors de sa dernière visite au Sénégal que dans certains endroits, « des enfants sénégalais, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau et du Mali sont forcés à mendier et exploités à des fins économiques ». Le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a également alarmé les autorités sur cette question. [\(CMW/C/SEN/2-3\) §56](#). Le SPT a d'ailleurs recommandé que l'ONLP visite ces institutions pour y exercer son mandat préventif au titre de l'article 4 du Protocole. (CAT/OP/SEN/CNPMRO/1).

---

<sup>1</sup> Direction des Affaires juridiques, de la planification, des statistiques et des établissements pénitentiaires

<sup>2</sup> [https://www.dakaractu.com/Cyber-delinquance-Emigration-irreguliere-Delinquance-et-criminalite-Le-ministere-de-l-Interieur-fait-le-point-en\\_a242388.html](https://www.dakaractu.com/Cyber-delinquance-Emigration-irreguliere-Delinquance-et-criminalite-Le-ministere-de-l-Interieur-fait-le-point-en_a242388.html)

<sup>3</sup> Tambacounda, Kédougou, Kolda et Ziguinchor

Le Comité contre la torture a noté avec préoccupation lors de l'examen du Sénégal en 2018 « que des immigrants en situation irrégulière, y compris des mineurs non accompagnés, peuvent être placés en détention sans contrôle judiciaire dans des prisons et postes de police avant d'être expulsés. Il s'inquiète aussi d'informations faisant état d'arrestations arbitraires de migrants, suite à la collaboration entre les forces de l'ordre sénégalaises et l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX) » ([CAT/C/SEN/4 §33](#)). Ces arrestations se font dans des lieux qui échappent au contrôle judiciaire et nécessitent une surveillance du Mécanisme National de Prévention (MNP).

Les populations migrantes constituent donc une catégorie vulnérable au sein des lieux de privations de liberté au Sénégal notamment dans les villes qui accueillent les travailleurs migrants et dans zones frontalières notamment à Rosso à la frontière avec la Mauritanie<sup>4</sup>. Il est donc urgent que le MNP élargisse l'interprétation de son mandat pour visiter de manière inopinée les lieux où sont détenues les personnes appartenant à des groupes vulnérables notamment celles en mobilité.

La RADDHO en tant que membre du réseau SOS-Torture de l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT) et notamment co-coordonnateur du groupe de travail migration et torture en Afrique dispose des outils et des ressources pour accompagner l'ONLP dans le renforcement de ses capacités dans la mise en œuvre de son mandat de visite des lieux de privation de liberté. Elle a organisé en décembre 2021 à Dakar une rencontre régionale sur la surveillance de la torture des migrants dans les lieux de détention et de rétention.

Il s'agira notamment de soutenir la formation des membres sur l'interprétation de son mandat en mettant un accent sur les lieux de privations de libertés comme les cellules des postes frontaliers, les lieux de détention des forces de défense et de sécurité.

Elle entend aussi alléger l'ONLP des demandes qu'il reçoit et qui ne relèvent pas de son mandat notamment en matière d'assistance juridique et les plaintes individuelles.

C'est dans ce cadre que la RADDHO en collaboration avec l'Organisation Mondiale Contre la Torture et le Collectif des Associations contre l'Impunité au Togo (CACIT) ont élaboré sur financement du fond spécial des Nations Unies contre la Torture ce projet d'accompagnement des OSC pour le renforcement de l'efficacité du MNP au Sénégal

Le projet vise à contribuer à la prévention de la torture et des mauvais traitements des personnes vulnérables notamment les enfants, les migrants et les femmes dans les lieux de privations de liberté qui échappent à la surveillance de l'ONLP au Sénégal.

L'objectif de cet atelier est de réunir les magistrats et officiers de police judiciaire au niveau des frontières terrestres pour un atelier de 2 jours et servira de cadre de réflexion en vue de définir des stratégies opérationnelles de prévention de la torture mais aussi de suivi et de documentation des cas nécessitant une assistance légale.

## **II. Objectifs spécifiques**

1. Renforcer les capacités des magistrats et officiers de police judiciaire au niveau des frontières terrestres sur les instruments internationaux de prévention de la torture et le mandat de l'ONLP ;
2. Partager le mécanisme d'assistance légale des personnes privées de liberté notamment les femmes, les enfants et les travailleurs migrants ;
3. Outiller les acteurs sur des éléments de plaidoyer pour la mise en œuvre des recommandations du SPT, celles du Comité contre la Torture et le Comité sur les

---

<sup>4</sup> [https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2018/01/Loujina\\_Axe\\_Rosso\\_Nouakchott.pdf](https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2018/01/Loujina_Axe_Rosso_Nouakchott.pdf)

- travailleurs migrants au Sénégal ;
4. Collaborer avec le comité de suivi et d'assistance des victimes de torture et de mauvais traitements.

### **III. Résultats attendus :**

1. Les capacités des membres des magistrats et officiers de police judiciaire au niveau des frontières terrestres sur les instruments internationaux de prévention de la torture et le mandat de l'ONLP ;
2. Un mécanisme d'assistance légale des personnes privées de liberté notamment les femmes, les enfants et les travailleurs migrants est partagé avec les acteurs concernés ;
3. Les acteurs disposent d'éléments de plaidoyer pour la mise en œuvre des recommandations du SPT, celles du Comité contre la Torture et le Comité sur les travailleurs migrants au Sénégal ;
4. Les magistrats et officiers de police judiciaire collaborent avec le comité de suivi et d'assistance des victimes de torture et de mauvais traitements.

### **IV. Participant-e-s (41)**

- Dix (10) Magistrats des régions de Ziguinchor, Tambacounda, Kolda, Sédhiou, Matam et Saint Louis
- Douze (12) officiers de police Judiciaire des régions de Ziguinchor, Tambacounda, Kolda, Sédhiou, Matam et Saint Louis
- Un (1) Point focal police
- Sept (7) Membres de la RADDHO
- Sept (7) Membres de ONLP
- Deux (2) avocats
- Deux (2) médecins légistes

### **V. Méthodologie**

Cet atelier servira de cadre de discussion pour échanger sur la problématique de la torture et des mauvais traitements dans les lieux de privation de la liberté. Pour ce faire, la RADDHO travaillera avec une personne ressource qui se chargera de la facilitation de l'atelier. Dans l'approche, la RADDHO privilégiera le brainstorming, les travaux de groupe, les sessions de renforcement et les cadres de discussion. La personne ressource sera appuyée par les membres de la RADDHO. L'atelier doit aussi identifier des activités à mener par le comité de suivi et d'assistance.

### **VI. Activités**

- Présentation power point
- Groupe de travail
- Plénières

### **VII. Date et lieu**

L'atelier aura lieu à l'hôtel **So Suite à Saly Portudal les 12 et 13 août 2024**

## VIII. Agenda provisoire

Jour 1		
09h 00 – 09 30	Cérémonie d'ouverture	
09h 15 – 09 30	Partage du projet et des TDR Présentation des participant-e-s	RADDHO
09h 30 – 10h 00	Session 1 : La Torture et les mauvais traitements : instruments juridiques et mécanismes de protection au plan international et régional	Facilitateur
<b>10h 00 – 10h 30</b>	<b>PAUSE CAFE</b>	<b>Hôtel</b>
10h30 – 11h	Discussions	
11h 00 – 11h 30	Session 2 : Le mandat de l'ONLPL et le renforcement de la collaboration avec les OSC	
11h30 – 12h 00	Discussion	
12h00 – 12h30	Session 2 : Le rôle des magistrats garant des droits humains des personnes condamnées	Facilitateur ONLP
12h30 – 13h 00	Discussions	Facilitateur
13h00 – 14h30	<b>PAUSE DÉJEÛNER</b>	<b>Hôtel</b>
14h30- 15 h00	Session 3 : Les Principes MENDES ou Principes pour des entretiens efficaces	Facilitateur
15h00-15h30	Travaux de groupe	Facilitateur
15h30 – 16h00	Restitution	Facilitateur
16h00 – 16h30	Session 4 : Présentation du Mécanisme de suivi et d'assistance	Facilitateur RADDHO
16h30 – 17h00	Discussions	Facilitateur RADDHO

Jour 2		
09h-09h15	Compte rendu de la journée 1	Facilitateur
09h15- 10h 00	Session 5 : Comment apporter une assistance aux femmes, enfants issus des lieux de privation de liberté et aux migrants ?	
10h 00 – 10h 30	Travaux de groupe	Facilitateur
10h30-11h00	PAUSE CAFE	Hôtel
11h – 12h	Restitution des travaux de groupe	Facilitateur Participant-e-s
12h 00 – 12h 30	Session 6: Elaboration du plan de plaidoyer pour la mise en œuvre des recommandations contre la torture	Facilitateur RADDHO
12h30 – 13h00	Restitution	Facilitateur RADDHO
13h00 – 14h30	PAUSE DÉJEÛNER	Hôtel
14h30- 15 h30	Session 7 : Elaboration des Plans d'action application des peines pour chaque TGI	Facilitateur
15h30-16h30	Restitution	Facilitateur Participant-e-s
16h30 – 17h 00	Prochaines étapes Cérémonie de Clôture	Facilitateur Participant-e-s